

---

# ... Recueil des actes administratifs ...

---

## SOMMAIRE

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 30 mai 2011

#### **Ressources humaines**

- Ressources humaines - Formation professionnelle - Subvention attribuée à l'Amicale du personnel ..... p.2

#### **Moyens généraux**

- Moyens généraux - Information sur les marchés conclus selon la procédure adaptée du 20/01/2011 au 29/04/2011 ..... p.4
- Moyens généraux - Contrat postal de remise et collecte pour la maison du Département à Saint-Céré - Prolongation du contrat de location CREDIPAR pour le véhicule C5 Berline Exclusive - Avenant n° 1 à la convention de gestion de la cité scolaire mixte de Cahors - Avenant n° 1 à la convention de gestion de la cité scolaire mixte de Gourdon ..... p.5
- Moyens généraux - Avenant pour l'intégration d'un prix nouveau dans le marché de fourniture et livraison de fuel domestique pour les véhicules et engins du Département ..... p.9

#### **Systèmes d'information**

- Systèmes d'information - Avenant n° 1 au marché M 09.210 Acquisition, installation et maintenance d'équipements téléphonie IP ..... p.10
- Systèmes d'information - Marché de fourniture de postes informatiques, de clients légers et d'imprimantes pour les services du Conseil général du Lot - Marché d'acquisition et renouvellement de licences d'utilisation des logiciels Microsoft - Attribution de marchés ..... p.12

#### **Communication**

- Communication - Subvention allouée au salon de l'habitat de Figeac ..... p.13

#### **Finances**

- Finances départementales - Demande de maintien de garantie d'emprunt présentée par l'Institut Camille Miret ..... p.14

## **Développement local**

- Politique en faveur du développement local - Affectation de subventions au titre du Fonds d'aide aux petits équipements communaux ..... p.17
- Politique en faveur du développement local - Affectation de subventions au titre du Fonds d'aménagement et d'intervention économique ..... p.19

## **Education**

- Politique en faveur de l'éducation - Dotation installation sportive - Concessions de logement accordées aux personnels de la cité scolaire de Gourdon - Fonds commun des services d'hébergement ..... p.21

## **Sport**

- Politique en faveur du sport - Individualisation des subventions au rugby à XV ..... p.25

## **Culture et patrimoine**

- Politique en faveur de la culture et du patrimoine - Tarification 2011 du musée de Cuzals ..... p.26
- Politique en faveur de la culture et du patrimoine - Enveloppes cantonales - Attributions de subventions ..... p.28
- Politique en faveur de la culture et du patrimoine - Musées départementaux - Programmation été/automne 2011 - Mise en oeuvre d'opérations ..... p.29

## **Environnement**

- Politique en faveur de l'environnement - Actions 2011 SAGE Célé ..... p.31
- Politique en faveur de l'environnement - Aide à l'acquisition immobilière en centre bourg ..... p.32
- Politique en faveur de l'environnement - Avis sur le PLU d'Arcambal ..... p.33
- Politique en faveur de l'environnement - Avis sur le PLU de Calamane ..... p.34
- Politique en faveur de l'environnement - Avis sur le PLU de Trespoux-Rassiers ..... p.35
- Politique en faveur de l'environnement - Désignation de représentants pour l'élaboration du PLU de Camboulit et la révision du PLU de Lacapelle-Cabanac ..... p.36
- Politique en faveur de l'environnement - Bilan 2010 de l'eau potable dans le Lot ..... p.37
- Politique en faveur de l'environnement - Programme 2011 en matière de gestion de la ressource eau potable ..... p.38
- Politique en faveur de l'environnement - Sensibilisation à l'environnement ..... p.39

## **Tourisme**

- Politique en faveur du tourisme - Application de la convention d'entretien du lac du Tolermé ..... p.40

## **Agriculture**

- Politique en faveur de l'agriculture - Aides à la trufficulture ..... p.41
- Politique en faveur de l'agriculture - Attribution d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs - Modification du dispositif d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs ..... p.43
- Politique en faveur de l'agriculture - Hydraulique agricole ..... p.46

### **Laboratoire départemental d'analyses**

- Laboratoire départemental d'analyses - Convention avec le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne sur la prévention de la légionellose ..... p.47
- Laboratoire départemental d'analyses - Création de nouveaux tarifs d'analyses ..... p.48
- Laboratoire départemental d'analyses - Réponse à la consultation émise par la communauté de communes du Grand Cahors ..... p.49

### **Economie et TIC**

- Politique en faveur de l'économie et des TIC - Avenant à la convention avec Orange d'installation d'équipements mobiles à Regourd ..... p.50
- Politique en faveur de l'économie et des TIC - Participation au financement de l'aérodrome de Figeac-Livernon ..... p.51
- Politique en faveur de l'économie et des TIC - Concours Un des meilleurs apprentis - Organisation de la Fête du pain ..... p.52

### **Enfance, famille et santé**

- Politique en faveur de l'enfance, de la famille et de la santé - Mission de prévention spécialisée - Centres sociaux de prévention de Cahors et Pradines - Financements 2011 - Espace Visite - Financement 2011 - Foyer de jeunes travailleurs - Foyer de jeunes en Quercy - Financements 2011 ..... p.54

### **Personnes âgées**

- Politique en faveur des personnes âgées - Renouvellement du marché portant sur le matériel de Téléassistance 46 - Exercices 2012-2014 ..... p.57

### **Logement**

- Politique en faveur du logement - Aide à la production de logements à loyer modéré : annulation d'agrément PSLA à Mercuès - SA HLM des Chalets - Aide à la production de logements à loyer modéré - SA HLM des Chalets à Mercuès - Aide à la production de logements à loyer modéré - Commune de Cassagnes - Aide à la production de logements à loyer modéré - Commune de Carayac ..... p.58
- Politique en faveur du logement - Aides aux propriétaires occupants - Aides aux propriétaires bailleurs ..... p.65
- Politique en faveur du logement - Garantie d'emprunt - SA HLM CFI Polygone à Saint-Germain-du-Bel-Air ..... p.71
- Politique en faveur du logement - Programme Habiter Mieux de l'ANAH - Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique ..... p.74

### **Bâtiments collèges**

- Bâtiments collèges - Restructuration et extension du service de restauration collective du collège Gambetta à Cahors - attribution du marché de maîtrise d'oeuvre ..... p.75

### **Bâtiments non scolaires**

- Bâtiments non scolaires - Déménagement du centre médico-social de Cajarc - Modification des conditions de location du centre médico-social de Catus - Mise à la réforme de mobilier - Procédure de vente d'électricité sur le site de la maison du Département à Saint-Céré ..... p.76
- Bâtiments non scolaires - Remise de pénalités concernant la construction de la maison du Département à Saint-Céré ..... p.80

### **Infrastructures routières**

- Infrastructures routières - Reclassements de voirie liaison Cambes-Reyrevignes ..... p.82
- Infrastructures routières - affaires foncières - RD 820 à Cahors - RD 840 à Capdenac - Dépôt de matériaux à Martel ..... p.84
- Infrastructures routières - Déclassements de voirie et cession de terrains à Saint-Daunès ..... p.88
- Infrastructures routières - RD 807 déviation Péchaud-Le Bastit - Bilan de la concertation et suite à donner ..... p.90
- Infrastructures routières - Programmation 2011 des opérations de traverses ..... p.92
- Infrastructures routières - RD 53 et 55 - aménagement de la traverse et des espaces publics de Beauregard - avenant n° 1 au marché 10.182 ..... p.93
- Infrastructures routières - RD 802 - déviation de Cambes : demande de lancement des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Cambes et de Lissac-et-Mouret ..... p.94
- Infrastructures routières - RD 840 - contournement de Figeac - section ouest et giratoire du Drauzou - Lot n° 1 : terrassement et assainissement de profondeur - avenant n° 1 au marché 10. 213 ..... p.95
- Infrastructures routières - Signature d'un protocole transactionnel suite à l'exécution du marché n°09.060 ..... p.96
- Infrastructures routières - Sensibilisation à la sécurité routière - Codes Ados 2011 ..... p.97

## **ARRÊTÉS**

### **Arrêtés relatifs aux ressources humaines :**

- Arrêté N°CG : 725 du 27/04/2011 portant modification de résidence administrative

### **Arrêtés conjoints avec la Préfecture du Lot :**

- Arrêté N°CG : 646 du 04/05/2011 portant mise en révision du Schéma Départemental des Gens du Voyage

**Arrêtés relatifs aux archives départementales :**

- Arrêté N°CG : 645 du 05/05/2011 portant règlement intérieur de la salle de lecture

**Arrêtés relatifs aux finances :**

- Arrêté N°CG : 577 du 02/05/2011 modifiant l'arrêté portant nomination d'un mandataire pour la régie de recettes du musée Jean Lurçat
- Arrêté N°CG : 719 du 23/05/2011 portant nomination d'un régisseur de recettes au musée de Cuzals
- Arrêté N°CG : 733 du 23/05/2011 modifiant l'arrêté instituant une régie de recettes au musée de Cuzals

**Arrêtés relatifs à la solidarité :**

- Arrêté N°CG : 575 du 29/04/2011 portant composition des équipes pluridisciplinaires
- Arrêté N°CG : 627 du 03/05/2011 portant fixation des tarifs du Logements-Foyer Georges Pompidou à Gramat
- Arrêté N°CG : 647 du 09/05/2011 relatif au budget prévisionnel et au prix de journée du Foyer de Vie La Passerelle à Leyme
- Arrêté N°CG : 648 du 09/05/2011 relatif au budget prévisionnel et au prix de journée du Foyer Hébergement Boissor à Luzech
- Arrêté N°CG : 671 du 17/05/2011 relatif au budget prévisionnel et au prix de journée du Foyer Lamourous à Cahors
- Arrêté N°CG : 672 du 17/05/2011 portant fixation des tarifs de l'EHPAD Les Lavandes à Puy-l'Evêque
- Arrêté N°CG : 674 du 19/05/2011 portant autorisation de fonctionnement de l'établissement d'enfants de moins de 6 ans « La Coccinelle »
- Arrêté N°CG : 731 du 31/05/2011 portant fixation des tarifs de l'EHPAD La Barte à Arcambal
- Arrêté N°CG : 732 du 31/05/2011 portant fixation des tarifs de l'EHPAD Le Souleilhou à Saint-Germain-du-Bel-Air

**Décisions d'attribution de marchés et prestations :**

- Décision N°CG : 649 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SA Belmon et Fils
- Décision N°CG : 650 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SARL Boudet Voyages
- Décision N°CG : 651 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SA Belmon et Fils
- Décision N°CG : 652 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SA Belmon et Fils
- Décision N°CG : 653 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SARL Raynal Voyages
- Décision N°CG : 654 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SA Cars Quercy Corrèze
- Décision N°CG : 655 du 11/05/2011 portant attribution d'une prestation de commande à SA Belmon et Fils
- Décision N°CG : 675 du 17/05/2011 portant attribution d'un marché à Maître Jean-Louis Vasseur – SCP Seban & Associé

**Les arrêtés et les annexes des délibérations peuvent être consultés à l'accueil de l'Hôtel du Département, ainsi qu'à la Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux, cellule documentation.**

**Ils peuvent également être transmis sur demande envoyée par courrier électronique (à : [audrey.bonnet@cg46.fr](mailto:audrey.bonnet@cg46.fr)) ou par voie postale (à : Monsieur le président du Conseil général – DBMG-CPCJ – Hôtel du Département– Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291 – 46005 CAHORS cedex 9).**

# **DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Réunion du 30 mai 2011**

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## RESSOURCES HUMAINES

### Formation professionnelle

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'accorder aux agents visés en annexe les autorisations sollicitées,
- d'autoriser le président à signer les conventions correspondantes,
- de prendre en charge les frais.

Ils seront imputés sur le compte 6184.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## RESSOURCES HUMAINES

### Subvention attribuée à l'Amicale du personnel

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer à l'Amicale du personnel une subvention de 35 000 euros,
- d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### Information sur les marchés conclus selon la procédure adaptée du 20/01/2011 au 29/04/2011

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU les délibérations du Conseil général n° CG-08-0125 du 20 mars 2008, CG-09-0471 du 23 novembre 2009, CG-10-0039 des 4 et 5 février 2010, CG-10-0127c du 2 avril 2010, CG-10-0248 du 28 juin 2010 et CG-11-0090 du 31 mars 2011 relatives à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner acte au président du Conseil général de l'information portant sur les décisions prises durant la période du 20/01/2011 au 29/04/2011, concernant les marchés conclus selon la procédure adaptée, ceci dans le cadre de la délégation accordée au président du Conseil général.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### Contrat postal de remise et collecte pour la maison du Département à Saint-Céré

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer un contrat de collecte et remise du courrier avec la Poste pour la maison du Département à Saint-Céré, moyennant un prix annuel de 2 571,40 € TTC, ramené à 1 323,07 € TTC pour l'année en cours.

Les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 6261.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### **Prolongation du contrat de location CREDIPAR pour le véhicule C5 Berline Exclusive**

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'accepter la prolongation de six mois du contrat conclu avec CREDIPAR pour le véhicule C5 Berline Exclusive n° 2206 KN 46, dont le loyer trimestriel s'élèvera à 3 648,09 € TTC ;
- d'autoriser le président du Conseil général à signer l'avenant de prolongation établi à cet effet.

Les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 6135.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### Avenant n° 1 à la convention de gestion de la cité scolaire mixte de Cahors

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 949 relative à la gestion de la cité scolaire mixte de Cahors, autorisant le versement à la Région d'une participation de 13 977,23 €

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### Avenant n° 1 à la convention de gestion de la cité scolaire mixte de Gourdon

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 948 relative à la gestion de la cité scolaire mixte de Gourdon, autorisant l'encaissement, par le Conseil général, de la participation de la Région qui s'élève à 1 552,07 €.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### MOYENS GÉNÉRAUX

#### **Avenant pour l'intégration d'un prix nouveau dans le marché de fourniture et livraison de fuel domestique pour les véhicules et engins du Département**

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser monsieur le président du Conseil général à signer avec la société ALVEA l'avenant n° 1 intégrant au marché n° A 10 002 de « fourniture et livraison de fuel domestique pour les véhicules et engins du Conseil général » le rabais qui sera pratiqué sur le « gazole non routier ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### SYSTÈMES D'INFORMATION

#### Avenant n° 1 au marché M 09.210 Acquisition, installation et maintenance d'équipements téléphonie IP

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser la signature de l'avenant n°1 avec la société SCOPELEC.

Les crédits nécessaires seront prélevés en investissement sur les lignes 232 «Immobilisations incorporelles en cours », 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires»2185 « Matériel de téléphonie ».

Les crédits nécessaires seront prélevés en fonctionnement sur les lignes 6156 « Maintenance », 60632 «Fournitures de petits équipements», 61558 «Réparations sur autres bien mobiliers», 6042 « Achat de prestations de Services ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## SYSTEMES D'INFORMATION

### Marché de fourniture de postes informatiques, de clients légers et d'imprimantes pour les services du Conseil général du Lot

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser à signer le marché du lot n° 2, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres ;
- de prendre acte des décisions de la CAO pour les lots 1 et 3.

Les crédits nécessaires seront prélevés en investissement sur la ligne budgétaire 2183 « matériels informatiques ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### COMMUNICATION

#### Subvention allouée au salon de l'habitat de Figeac

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer au comité de la Foire exposition de Figeac une subvention de 3 000 euros pour l'organisation du salon de l'habitat.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire suivante : subvention sur opération promotionnelle – 6574.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## FINANCES DÉPARTEMENTALES

### Demande de maintien de garantie d'emprunt présentée par l'Institut Camille Miret

● ● ●

Aux termes d'un contrat sous seing privé en date du 23 juillet 2008, Dexia Crédit Local a consenti à l'Institut Camille Miret, un prêt d'un montant de 3 929 673,18 € destiné au refinancement de deux emprunts qui avaient pour objet le financement des investissements programmés sur les bâtiments de l'Institut.

Ce prêt a été consenti sous la garantie suivante :

- garantie à première demande du département du Lot à hauteur de 80 %.

Dans le cadre du projet de désensibilisation du contrat de prêt n° MPH 261410EUR, il convient de refinancer et maintenir les garanties du prêt ci-dessus relaté.

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

La Commission permanente du Conseil général, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de refinancement – annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :  
DECIDE

**Article 1 : Accord du garant**

La Commission permanente du Conseil général réitère sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt issu du refinancement du contrat de prêt n° MPH 261410EUR souscrit par l'Institut Camille Miret dans le cadre de l'opération susvisée, d'un montant initial en principal de 2 766 858,22 €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

**Article 2 : Principales caractéristiques du prêt issu du refinancement devant prendre effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011 : taux fixe avec une option de remboursement anticipé sans indemnité.**

<p><b>Montant initial</b> : 2 766 858,22 euros (deux millions sept cent soixante six mille huit cent cinquante huit euros et vingt deux centimes)</p>	<p><b>Durée du prêt</b> : 14 ans</p>
<p><b>Objet du prêt</b> : Refinancement d'encours</p>	
<p><b><u>Tranche amortissable n° 1</u></b></p> <p><b>Montant</b> : 1 874 522,30 euros (un million huit cent soixante quatorze mille cinq cent vingt deux euros et trente centimes)</p> <p><b>Durée</b> : 14 ans</p> <p><b>Taux d'intérêt fixe maximum</b> : 4 %</p> <p><b>Périodicité des échéances</b> : annuelle</p> <p><b>Mode d'amortissement</b> : ligne à ligne</p> <p><b><u>Tranche amortissable n° 2</u></b></p> <p><b>Montant</b> : 892 335,91 euros (huit cent quatre vingt douze mille trois cent trente cinq euros et quatre vingt onze centimes)</p> <p><b>Durée</b> : 8 ans</p> <p><b>Taux d'intérêt fixe maximum</b> : 4 %</p> <p><b>Périodicité des échéances</b> : annuelle</p> <p><b>Mode d'amortissement</b> : constant</p>	

### **Article 3 : Déclaration du garant**

La Commission permanente du Conseil général du Lot déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

### **Article 4 : Appel de la garantie**

Dans le cas où l'Institut Camille Miret ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

### **Article 5 : Création de ressources**

La Commission permanente du Conseil général s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à Dexia Crédit Local.

### **Article 6 : Étendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Gérard MIQUEL, Président, est autorisé à signer en qualité de représentant du garant le contrat sous seing privé issu de l'opération de refinancement et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet. »

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## **POLITIQUE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **Affectation de subventions au titre du Fonds d'aide aux petits équipements communaux**



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de la commune de Loupiac pour l'extension et la mise aux normes de la mairie et la création d'un espace associatif,
- d'attribuer, au taux de 15 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 15 000 € en faveur de la commune de Calvignac pour l'aménagement de la mairie,
- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 20 000 € en faveur de la commune de Thégra pour l'aménagement de la maison du temps libre,
- d'attribuer, au taux de 5,77 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 5 777 € en faveur de la commune de Lascabanes pour la rénovation de la mairie,

- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 95 854 € H.T., une subvention à hauteur de 19 170 € en faveur de la commune de Saint-Cirq-Soullaguet pour la rénovation de la mairie,
- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 91 950 € H.T., une subvention à hauteur de 18 390 € en faveur de la commune de Le Bourg pour la dissimulation du réseau téléphonique et la rénovation de l'éclairage public,
- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 66 860 € H.T., une subvention à hauteur de 6 686 € en faveur de la commune de Montdoumerc pour la dissimulation du réseau téléphonique et la rénovation de l'éclairage public,
- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 36 600 € H.T., une subvention à hauteur de 7 320 € en faveur de la commune de Lacam-d'Ourcet pour la dissimulation du réseau téléphonique et la rénovation de l'éclairage public,
- d'attribuer, au taux de 15 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 15 000 € en faveur de la commune de Thédillac pour la rénovation de la salle des fêtes,
- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de la commune de Bannes pour l'agrandissement de la mairie,
- d'attribuer, au taux de 15 % d'un montant de dépenses plafonnées à 100 000 € H.T., une subvention à hauteur de 15 000 € en faveur de la commune de Mayrac pour la construction d'une nouvelle mairie,
- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 71 650 € H.T., une subvention de 7 165 € en faveur de la commune de Mechemont pour l'aménagement des espaces publics.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## **POLITIQUE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **Affectation de subventions au titre du Fonds d'aménagement et d'intervention économique**

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 139 181 € H.T., une subvention à hauteur de 13 918 € en faveur de la commune de Duravel pour la création d'un multiple rural,
- d'attribuer, au taux de 15 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 312 077 € H.T., une subvention à hauteur de 46 811 € en faveur de la commune de Parnac pour l'aménagement des espaces publics,
- d'attribuer, au taux de 15 % d'un montant de dépenses plafonnées à 500 000 € H.T., une subvention à hauteur de 75 000 € en faveur de la commune de Martel pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement,

- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 405 764 € H.T., une subvention à hauteur de 81 153 € en faveur de la commune de Vayrac pour la rénovation du groupe scolaire,
- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 205 644 € H.T., une subvention à hauteur de 41 128 € en faveur de la commune de Cornac pour l'aménagement des espaces publics,
- d'attribuer, au taux de 10 % d'un montant de dépenses plafonnées à 500 000 € H.T., une subvention à hauteur de 50 000 € en faveur de la commune de Flaujac-Poujols pour la construction d'une école maternelle,
- d'attribuer, au taux de 20 % d'un montant de dépenses prévisionnel de 268 672 € H.T., une subvention à hauteur de 53 734 € en faveur de la commune de Rignac pour la création d'un espace festif et associatif.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

#### Dotation installation sportive

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer au collège de Figeac une dotation de 19 265,76 € pour l'utilisation du gymnase communal.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe prévue à cet effet au budget départemental sur la ligne "dotations installations sportives – collèges publics".

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

#### Concessions de logement accordées aux personnels de la cité scolaire de Gourdon

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'arrêter, au titre de l'année 2010/2011, les décisions d'affectation des logements de fonction de la cité scolaire de Gourdon, conformément aux propositions présentées par le chef d'établissement récapitulées en annexes 1 et 2.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

#### Fonds commun des services d'hébergement



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer, au titre du fonds commun des services d'hébergement, une subvention correspondante à 50 % du coût réel de la dépense aux collègues suivants :
  - ✓ collège de Castelnau-Montratier : subvention estimée à 171,86 € pour la réparation de la sauteuse ;
  - ✓ collège de Montcuq : subvention estimée à 411,42 € pour le changement du compresseur de l'armoire froid positif ;
  - ✓ collège de Bretenoux : subvention estimée à 564,03 € pour la réparation du meuble self réfrigéré ;
  - ✓ collège de Figeac : subvention estimée à 907,16 € pour remplacement de la fontaine à eau du site de Bagnac-sur-Célé.

L'engagement correspondant estimé 2 054,47 €, sera financé sur les crédits prévus à ce titre sur le compte hors budget "fonds commun des services d'hébergement".

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

#### Individualisation des subventions au rugby à XV

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'individualiser l'enveloppe de 103 800 € consacrée à la discipline sportive « rugby » ainsi qu'indiqué dans le tableau annexé.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

### **Tarifification 2011 du musée de Cuzals**

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'adopter la grille tarifaire 2011 figurant en annexe pour le musée de Cuzals ;
- d'accorder une entrée gratuite aux randonneurs de la Pastissade du 12 juin et aux parents des élèves ayant participé à la journée du 17 juin ;

- de mettre le site du musée à disposition de l'association « Rencontre et partage à Orniac » les 8 et 9 juillet prochain et de l'association « sauliacoise d'animation » pour une soirée début août ;
- d'autoriser la signature des conventions qui préciseront les modalités de cette mise à disposition.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

### Enveloppes cantonales - Attributions de subventions

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider les propositions d'affectation de subventions présentées sur les enveloppes cantonales, ainsi qu'indiqué dans le tableau annexé.

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget (imputation budgétaire 6574/312).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

### **Musées départementaux - Programmation été/automne 2011 - Mise en oeuvre d'opérations**



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre en charge les opérations de nettoyage et d'apprêt des objets d'art du Musée d'art sacré de Rocamadour qui seront présentés cet été au Musée Rignault. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe affectée aux musées départementaux (62268/314) ;
- d'organiser une rencontre à l'atelier-musée Lurçat, du 14 au 19 septembre, d'anciens élèves-assistants de Jean Lurçat : Madame Janine Dassonval, Messieurs Claude Brizay et Paul-Jo Gosselin ainsi que Monsieur Gérard Denizeau, historien d'art ;

- de prendre en charge les frais de séjour des participants à cette rencontre (déplacements, train, voiture de location si nécessaire, hébergement et repas), soit par remboursement sur présentation des justificatifs correspondants, soit par acquittement direct de factures.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Actions 2011 SAGE Célé

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer une aide de 3 289,63 € au GAEC La Laitière pour la remontée des points d'abreuvement,
- d'attribuer une aide de 34 600 € à la communauté de communes Figeac-Communauté pour le réaménagement d'une passe à canoës et d'une passe à poissons sur la chaussée du moulin de Baldy à Bagnac,
- d'attribuer une aide de 14 645,31 € à M. Grepon pour le réaménagement d'une passe à canoës et d'une passe à poissons sur la chaussée du moulin de la Merlie à Sauliac.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe ENS.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

#### Aide à l'acquisition immobilière en centre bourg



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer une subvention de 11 475 € à la commune de Fargues pour l'acquisition d'un ensemble immobilier en centre bourg de Fargues (section D n° 810, 813 et 815).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne "subvention équipement acquisitions immobilières en centre bourg" (20 414).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Avis sur le PLU d'Arcambal

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner un avis favorable au projet de PLU d'Arcambal.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Avis sur le PLU de Calamane

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner un avis favorable au projet de PLU de Calamane.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Avis sur le PLU de Trespoux-Rassiels

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner un avis réservé au projet de PLU de Trespoux-Rassiels en demandant à la commune de bien vouloir réserver un emplacement, secteur de Bois Grand, au bénéfice du Conseil général dans le cadre des travaux d'aménagement de la côte du Cluzel conformément à la demande transmise par courrier le 17 mai 2010.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESPEYROUX, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, PRADIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, REQUIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, POUGET Jacques, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

#### Désignation de représentants pour l'élaboration du PLU de Camboulit et la révision du PLU de Lacapelle-Cabanac

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de demander à être associé à l'élaboration du PLU de Camboulit et à la révision simplifiée du PLU de Lacapelle-Cabanac en la personne du conseiller général du canton concerné aux côtés de Daniel Maury, délégué à l'urbanisme, avec le concours des services de la direction des Infrastructures et de l'Aménagement.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Bilan 2010 de l'eau potable dans le Lot

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre acte de la communication sur l'état de l'eau potable dans le département du Lot.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOLET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Programme 2011 en matière de gestion de la ressource eau potable



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider le programme d'action 2011 en matière de gestion de la ressource eau potable :
  - le suivi du réseau patrimonial avec un équipement évalué à 5 000 €,
  - la poursuite des périmètres de protection pour un coût de 40 000 €,
  - le traçage du Lot en amont de Cahors pour un coût de 32 000 €,
  - l'expertise du captage des eaux du Doux pour un coût de 20 000 €,
  - la recherche d'eau sur le secteur du Ségala pour un coût de 50 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les enveloppes « réseau patrimonial » dotée de 10 000 € et « études et recherche » dotée de 150 000 €.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Sensibilisation à l'environnement



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre en charge, à concurrence de 2 000 €, les fournitures et frais de transports nécessaires aux actions écolocollèges conduites par les établissements de Puy-L'Evêque, Bagnac-sur-Célé, Lacapelle-Marival et Salviac,
- de valider l'opération de nettoyage des rivières 2011 pour un coût de 1 000 € par classe,
- d'octroyer, pour le transport des élèves sur les sites ENS, les sommes de 160 €, 125 € et 133,50 € aux écoles de Cahors (Teyseyre), Martel (maternelle) et Le Vigan,
- de verser la cotisation annuelle du Département de 450 € pour Quercy énergies et 846 € pour l'ARPE.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes « plan de prévention déchets », « actions de sensibilisation » et « subvention associations environnement ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

### Application de la convention d'entretien du lac du Tolerme

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer au SYGLAT une subvention de 21 500 € pour la réalisation de travaux d'un montant TTC équivalent, comprenant la peinture de la conduite de vidange et l'achat d'un dispositif de contrôle de la hauteur d'eau dans la digue.

La somme nécessaire au paiement de cette subvention sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental (20415).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

### Aides à la trufficulture



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - ✓ 1 315 € à M. Jean HUGON pour l'arrachage de vieilles plantations sur une parcelle de 2,63 ha et 450 € pour la réalisation d'une plantation de 0,45 ha sur la commune de Pradines,
  - ✓ 300 € à Mme Anne GODIN pour la réalisation d'une plantation de 0,30 ha sur la commune de Saint-Matré,
  - ✓ 360 € à M. Denis GUILLICHON pour la réalisation d'un jardin truffier de 0,18 ha sur la commune de Sarrazac,
  - ✓ 600 € à M. Philippe MARTIN pour la réalisation d'une plantation de 0,60 ha sur la commune de Villesèque,
  - ✓ 761,50 € à M. Bernard SIRIEYS pour la réalisation d'une plantation de 0,7615 ha sur la commune de Miers,

- d'autoriser la signature des conventions correspondantes.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne "soutien aux productions" (6574).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

### Attribution d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'aide au développement de productions à forte valeur ajoutée :
  - ✓ 4 600 € à Mme Manuelle ARZAC,
  - ✓ 4 600 € à M. Martial BROUQUI,
  - ✓ 4 600 € à Mme Adeline GARRIC,
  - ✓ 4 600 € à Mme Séverine MARTY,
  - ✓ 3 100 € à Mme Catherine MAZIERES,
  - ✓ 4 600 € à M. Jérôme ROUGIE,
  - ✓ 3 100 € à M. Fabien TRUEL,
  - ✓ 4 600 € à Mme Maylis VITTECOQ ;
- d'attribuer une subvention de 2 058 € à Mme Anne SOULARD pour la mise en place d'un suivi dans le cadre de l'aide aux installations difficiles ;

- d'attribuer, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires lors de la prochaine décision modificative, une subvention de 2 044 € au titre de l'aide au remplacement des jeunes agriculteurs à M. Pierre-Louis BONNAUD.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes « développement production forte valeur ajoutée » (2042), « accompagnement des agriculteurs en difficultés » (6574) et « remplacement jeunes agriculteurs » (6574).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

### Modification du dispositif d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider le nouveau dispositif d'aides en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs tel que présenté en annexe.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

### Hydraulique agricole

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de subventionner à hauteur de 80 % le coût des études réalisées par l'Union ASA dans le cadre du programme de création de retenues collinaires sur le Quercy Blanc et la Bouriane, soit une aide de 83 416 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP 2010 hydraulique agricole sur laquelle un crédit de paiement de 127 000 € a été inscrit au BP 2011.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Convention avec le laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne sur la prévention de la légionellose



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne relative à la coopération entre le Laboratoire départemental d'analyses du Lot (LDA 46) et le Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne (LVD 82), afin d'établir un partenariat dans le cadre de la prévention de la légionellose pour les Lotois.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Création de nouveaux tarifs d'analyses

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de facturer la recherche de streptocoques  $\beta$  hémolytiques par méthode interne à 6,20 € HT.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, CHOULET, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. MELLINGER, RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Réponse à la consultation émise par la communauté de communes du Grand Cahors

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président à signer une offre de prestations en réponse à la consultation de la communauté de communes du Grand Cahors, avec une remise de 30 % sur les prix habituels du laboratoire en hygiène alimentaire pour l'année 2011.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, Mme PAULO, MM. PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TIC

### Avenant à la convention avec Orange d'installation d'équipements mobiles à Regourd

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation à la convention d'installation d'équipements de téléphonie mobile à Regourd avec Orange, sur le modèle de l'annexe jointe,
- de maintenir de montant de la redevance annuelle à 3 000 €

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TIC

### Participation au financement de l'aérodrome de Figeac-Livernon



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Comité de gestion de l'aérodrome de Figeac-Livernon.

Les crédits nécessaires seront prélevés dans le programme aérodromes, sur la ligne participation aéro Figeac (6574).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TIC

### Concours Un des meilleurs apprentis



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer une subvention de 762 € à la Société des meilleurs ouvriers de France – section du Lot pour l'organisation 2011 du concours « Un des meilleurs apprentis ».

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « subvention promotion de l'artisanat » (6574).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TIC

### Organisation de la Fête du pain



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Maison de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie du Lot pour l'organisation de la fête du pain 2011.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

### Mission de prévention spécialisée - Centres sociaux de prévention de Cahors et Pradines - Financements 2011



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de la participation du Conseil général au financement, au titre de l'année 2011 :
    - des espaces sociaux et citoyens de Cahors, à hauteur de 270 000 €, à verser à la ville de Cahors,
    - du centre social de prévention de Pradines, à hauteur de 70 000 €, à verser au centre communal d'action sociale de Pradines,
- selon les dispositions prévues dans les conventions partenariales signées en 2010.

Les sommes nécessaires seront imputées sur le budget primitif 2011, article 6563.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

### Espace Visite - Financement 2011



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner un avis favorable à la participation du Conseil général au fonctionnement de la structure Espace visite, à hauteur de 20 201,76 € ;
- d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.

La somme nécessaire sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2011, article 6574.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

#### Foyer de jeunes travailleurs – Foyer de jeunes en Quercy

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 :
  - d'un montant de 7 930 € à l'Association pour l'habitat des jeunes en Quercy à Cahors,
  - d'un montant de 7 930 € au foyer de jeunes travailleurs Les Cordeliers à Cahors.

Les sommes nécessaires seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 2011, article 6574.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

#### Renouvellement du marché portant sur le matériel de Téléassistance 46 - Exercices 2012-2014



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre acte de la communication sur le bilan du dispositif de la Téléassistance 46 pour l'année 2010 ;
- de valider le cahier des charges pour le lancement de la consultation visant à retenir un prestataire extérieur pour le renouvellement du matériel de la Téléassistance 46 pour une durée de 3 ans.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

#### Aide à la production de logements à loyer modéré : annulation d'agrément PSLA à Mercuès - SA HLM des Chalets

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'annuler l'agrément attribué à la SA HLM des Chalets pour la réalisation de 9 logements PSLA à Mercuès – Rue du Vignoble.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

#### Aide à la production de logements à loyer modéré - SA HLM des Chalets à Mercuès

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer à la SA HLM Des Chalets l'agrément sollicité défini ci-dessous :

Opérateur : SA HLM Des Chalets					
Localisation opération	Lgts réalisés		Coût prévisionnel TTC TVA 5,5 %	Plan de financement	
	Type	Nbre		Fonds propres	Emprunt CDC
Mercuès Rue du Vignoble Chemin d'Al Cloup	PLUS	9	1 090 760 €	125 437 €	771 649 €
					193 674 €

La demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de cette délibération. La déclaration d'ouverture de chantier devra intervenir dans un délai de 18 mois à compter de la date de la notification des financements.

La convention ouvrant droit à l'APL prévue au 3° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation doit être signée avant le versement du 1<sup>er</sup> acompte.

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la décision d'octroi d'une subvention attribuée sur les crédits de l'État sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par la SA HLM Des Chalets au Conseil général, délégataire.

Les crédits d'État relatifs à cette opération pourront être versés sous forme d'acomptes en fonction du rythme de déblocage des crédits de paiement de l'État.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

### Aide à la production de logements à loyer modéré - Commune de Cassagnes



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer à la commune de Cassagnes les subventions suivantes pour la réalisation d'un logement PALULOS – Le Bourg (Conseil général : 2 500 € - État : 1 000 €) selon le plan de financement défini dans l'opération ci-dessous :

Opérateur : commune de CASSAGNES								
Localisation opération	Lgts réalisés		Coût prévisionnel TTC TVA 5,5 %	Plan de financement				
	Type	Nbre		Subv prévisionnelle			Emprunt Crédit Agricole	Fonds propres
				Etat	Conseil général	Conseil Régional		
Cassagnes Le Bourg	PALULOS	1	124 512 €	1 000 €	2 500 €	14 843 €	105 000 €	1 169 €

Le versement de la subvention du Conseil général se fera conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil général en sa séance du 23 juin 2006.

Le délai de validité de la subvention est de 4 années à compter de la date de la décision d'attribution. Son versement devra être effectif durant cette période. Passé ce délai, la déchéance s'appliquera d'autorité, sans possibilité de prolonger au-delà.

La subvention attribuée sur les crédits délégués de l'État est d'un montant maximum de 1 000 €. La présente décision porte agrément pour la réalisation d'un logement PALULOS ouvrant droit au taux réduit de TVA en application des dispositions a) et c) de l'article 257-7 bis du code général des impôts.

La demande de prêt auprès du Crédit Agricole devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de cette délibération.

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 6 mois à compter de la date de la présente décision et doivent être achevés dans un délai de 2 ans à compter de cette même date. La convention ouvrant droit à l'APL prévue au 3° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation doit être signée avant le versement du 1<sup>er</sup> acompte.

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la décision d'octroi d'une subvention attribuée sur les crédits de l'État sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par la commune de Cassagnes au Conseil général, délégataire.

Les crédits d'État relatifs à cette opération pourront être versés sous forme d'acomptes en fonction du rythme de déblocage des crédits de paiement de l'État.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

### Aide à la production de logements à loyer modéré - Commune de Carayac

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer à la commune de Carayac les subventions suivantes pour la réalisation d'un logement PLAI – Ancienne école (Conseil général : 5 000 € - État : 9 000 €) selon le plan de financement défini dans l'opération ci-dessous :

Opérateur : commune de CARAYAC								
Localisation opération	Lgts réalisés		Coût prévisionnel TTC TVA 5,5 %	Plan de financement				
	Type	Nbre		Subv prévisionnelle			Emprunt CDC	Fonds propres
				Etat	Conseil général	Conseil Régional		
Carayac Ancienne école	PLAI	1	163 822,20 €	9 000 €	5 000 €	6 000 €	125 000 €	18 822,20 €

Le versement de la subvention du Conseil général se fera conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil général en sa séance du 23 juin 2006.

Le délai de validité de la subvention est de 4 années à compter de la date de la décision d'attribution. Son versement devra être effectif durant cette période. Passé ce délai, la déchéance s'appliquera d'autorité, sans possibilité de prolonger au-delà.

La subvention attribuée sur les crédits délégués de l'État est d'un montant maximum de 9 000 €. La présente décision porte agrément pour la réalisation d'un logement PLAI ouvrant droit au taux réduit de TVA en application des dispositions a) et c) de l'article 257-7 bis du code général des impôts.

La demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de cette délibération.

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 6 mois à compter de la date de la présente décision et doivent être achevés dans un délai de 2 ans à compter de cette même date. La convention ouvrant droit à l'APL prévue au 3° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation doit être signée avant le versement du 1<sup>er</sup> acompte.

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la décision d'octroi d'une subvention attribuée sur les crédits de l'État sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par la commune de Carayac au Conseil général, délégataire.

Les crédits d'État relatifs à cette opération pourront être versés sous forme d'acomptes en fonction du rythme de déblocage des crédits de paiement de l'État.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

### Aides aux propriétaires occupants



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer les subventions suivantes aux propriétaires occupants :

✓ Aides déléguées de l'ANAH

Commission locale d'amélioration de l'habitat du 26 avril 2011 :

Demandeurs	Adresses	Montant des travaux subventionnables	Subvention ANAH
<u>Secteur DIFFUS</u>			
M. AUSTRUY Georges	Le Causse 46100 LISSAC ET MOURET	8 204,00 €	Complément 184 €
Mme BLANDIN Hélène	Le Bourg 46240 VAILLAC	8 039,52 €	Complément 63 €

Demandeurs	Adresses	Montant des travaux subventionnables	Subvention ANAH
Mme CECCARELLI Mireille	Le Bourg 46800 LE BOULVE	15 155,54 €	3 900,00 €
<u>PIG Cère Dordogne Sousceyrac</u>			
Mme BERGUES Delphine	Saint Martin des Bois 46130 PRUDHOMAT	67 090,91 €	Complément 140 €

✓ **Subventions départementales pour l'adaptation du logement au handicap - SDALH**

Demandeur	Organisme	Montant prévisionnel de l'opération	Plan de financement prévisionnel			
			Apport personnel	A.N.A.H. (PO)	Conseil général et autres financements	
					SDALH	APA – PCH et autres
<i>Personnes handicapées et/ou âgées soit 20 % du montant des travaux (plafond 2 000 €)</i>						
M. ou Mme BOSCHIS Jean Louis Colon 46090 TRESPoux RASSIELS	Pact Habitat	4 916,30 €	3 146,43 €	-	983,26 €	CR 786,61 €
M. et Mme COUZI Maurice 33 impasse du Mirandet 46400 SAINT CERÉ	Pact Habitat	4 500,63 € + 25 €	2 293,32 €	-	900,12 €	CR 1332,19 €
Mme HERVE Dominique 130 rue F Bergougnoux 46500 GRAMAT	Pact Habitat	4465,65 € + 25,00 €	614,70 €	-	893,13 €	PCH 2982,82 €
Mme BOISSEL Marie Jeanne 29 avenue de l'Uxellodunum 46140 LUZECH	Pact Habitat	4322,65 € + 25,00 €	571,79 €		864,53 €	PCH 2911,33 €
M. et Mme DURAND Gérard Sous Labrunie 46130 TAURIAC	Pact Habitat	3 200,87 €	2 560,70 €	-	640,17 €	APA 1014,12 €
Mme ROQUEMAUROUX Jeanine Rue Principale 46700 DURAVEL	Pact Habitat	4 965,53 € + 209 €	2 109,35 €	2 462 €	603,18 €	-

Conformément aux règles relatives à la délégation d'attribution des aides de l'ANAH, les subventions de l'ANAH seront versées par les services de l'ANAH. Les sommes nécessaires au paiement des subventions propres au Conseil général seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur production des justificatifs du coût de l'opération et seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2011 du Conseil général (chapitre 204).

- de rejeter ou de prendre acte des abandons suivants conformément aux conclusions de la CLAH :

Demandeurs	Adresses	Décision - motifs
<u>Secteur diffus</u>		
Mme DESTANNES Nicole	80 avenue de Sarlat 46200 SOUILLAC	Décès de la personne
M. BLAT Alfred	Le Mas de Charles 46320 LIVERNON	Abandon de projet
M. RATIER Pierre	Campagne 46100 CAMBURAT	Rejet – ressources supérieures au plafond
<u>PIG Cté de communes de Sousceyrac</u>		
Mme BOY Palmyre	La Sudrie 46190 COMIAC	Décès de la personne
<u>PIG Ségala Limarque</u>		
M. et Mme BORIES Denis	Le Bourg 46210 SENAILLAC-LATRONQUIERE	Décès de la personne

– Annulation

SDALH – 20 % du montant des travaux (plafond 3 200 €)			
Demandeur	Adresse bénéficiaire	Commission permanente	Subvention Conseil général
M. et Mme BORIES Denis	Le Bourg 46210 SENAILLAC LATRONQUIERE	25-02-2011	2 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2011 de l'ANAH et du Conseil général au chapitre 204.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

### Aides aux propriétaires bailleurs

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer les subventions suivantes aux propriétaires bailleurs :

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 26 avril 2011 :

Demandeurs	Adresses		Montant des travaux subventionnés	Subventions	
	Demandeurs	Logements		ANAH	Conseil général
OPAH RU de Cahors					
M. GABET Jacques	114 rue Saint Georges 46000 CAHORS	127 boulevard Gambetta 46000 CAHORS	35 809,00 €	14 324 € 1 lgt LM	5 000 € 1 lgt LM
Association des Quartiers du Vieux Cahors	354 rue Nationale 46000 CAHORS	354 rue Nationale 46000 CAHORS	165 667,98 €	54 074 € 3 lgts LTM 13 768 € 2 lgts LI	30 000 € 3 lgts LTM
Lefranc Seeten Gleyze	82 cours de la Chartreuse 46000 CAHORS	82 cours de la Chartreuse 46000 CAHORS	88 538,60 €	26 381 € 3 lgts LM	15 000 € 3 lgts LM
Pact Habitat et Développement	64 boulevard Gambetta 46000 CAHORS	18 rue de Vayrols 46000 CAHORS	55 035,07 €	47 133 € 1 lgt LTM	10 000 € 1 lgt LTM
PIG Pays Bourian					
M. GIBERT Jean-Claude	Avenue Robespierre 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Avenue Léon Gambetta 46250 CAZALS	63 976,60 €	24 385 € 1 lgt LM	4 500 € 1 lgt LM
SCI LOT MONOPOLY	Sol Del Deyme 46340 SALVIAC	Le Bourg -D 164 46340 SALVIAC	82 468,49 €	49 980 € 1 lgt LTM	9 000 € 1 lgt LTM
SCI LOT MONOPOLY	Sol Del Deyme 46340 SALVIAC	Le Bourg 46340 SALVIAC	58 226,63 €	45 996 € 1 lgt LTM	9 000 € 1 lgt LTM
PIG Cère Dordogne Sousceyrac					
Mme ZANOTTI Annic	La Rouquette 46130 SAINT-MICHEL-LOUBEJOU	La Rouquette 46130 SAINT-MICHEL-LOUBEJOU	141 053,21 €	53 587 € 1 lgt LM	4 500 € 1 lgt LM

- de rejeter ou d'annuler les demandes suivantes conformément aux conclusions de la CLAH en date du 26 avril 2011 :

Demandeurs	Adresses logements	Avis CLAH
SCI PERRIER	Côte Rousse 46500 ALVIGNAC	Abandon de projet
M. NALIER Philippe	Rue Saint Paul 46100 FIGEAC	Rejet - dossier incomplet
M. BOUAT Emile Lucien	30 avenue Louis Mazet 46500 GRAMAT	Rejet – hors règles du PAT 2011
M. GARDILLOU Philippe	30 boulevard Gambetta 46000 CAHORS	Rejet - dossier incomplet
M. GARNAL GUIARD Dominique	342 quai Champollion 46000 CAHORS	Aménagement des combles en logement

Demandeurs	Adresses logements	Avis CLAH
M. NALIER Philippe	14 boulevard Juskiewenski 46100 FIGEAC	Rejet – demande de TIA
Mme LEGERET Stéphanie	Lapendue 46120 AYNAC	Rejet – transformation d'une grange en logement
Mme VOISIN Yvette	Route de la Rivière 46210 LATRONQUIERE	Rejet – Hors règles du PAT 2011
Mme LAGRANGE Gilberte	Lotissement Lagrange – 46300 GOURDON	Rejet – Hors règles du PAT 2011
M. DE ALMEIDA Cardoso	5230 rue du Pressoir à l'Huile 46130 BRETENOUX	Rejet – Hors règles du PAT 2011
Mme ALCOSER Sylvie	Tourel 46400 SAINT-JEAN-LESPINASSE	Rejet – Hors règles du PAT 2011
M. et Mme WEEB William et Anne	Lac de Barry 46350 REILHAGUET	Rejet – dossier incomplet

Conformément aux règles relatives à la délégation d'attribution des aides de l'ANAH, les subventions de l'ANAH seront versées par les services de l'ANAH. Les sommes nécessaires au paiement des subventions propres au Conseil général seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur production des justificatifs du coût de l'opération et seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2011 du Conseil général (chapitre 204).

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

### Garantie d'emprunt - SA HLM CFI Polygone à Saint-Germain-du-Bel-Air



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n°CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU l'article R. 221-19 du code monétaire et financier
- VU l'article 2298 du code civil
- VU la demande formulée par la SA HLM CFI Polygone tendant à obtenir la garantie à hauteur de 70 % d'emprunts type PLUS de 431 225 € et 51 442 € et d'emprunts type PLAI de 103 539 € et 12 696 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations
- VU le rapport établi par Monsieur le Président du Conseil général, et concluant à accorder la garantie sollicitée



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

#### ARTICLE 1 :

Le Département du Lot accorde exclusivement en cas de pluralité des garants sa caution conjointe à hauteur des sommes de 301 857,50 €, 36 009,40 €, 72 477,30 € et 8 887,20 € représentant 70 % de quatre emprunts de 431 225 €, 51 442 €, 103 539 € et 12 696 € que la SA HLM CFI Polygone se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 4 logements PLUS et 1 logement PLAI à Saint Germain du Bel Air – Les Places.

#### ARTICLE 2 :

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS		PLAI	
	Montant du prêt	Taux	Montant du prêt	Taux
Montant du prêt	431 225 €	51 442 €	103 539 €	12 696 €
Taux	2,60 %	2,60 %	1,80 %	1,80 %
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans

- Échéances : annuelles
- Durée de préfinancement : de 0 à 24 mois maximum
- Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,50 %.

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.

"Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> février 2011.

Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A intervenue entre temps. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du taux du livret A.

En conséquence, les taux du livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération".

#### ARTICLE 3 :

La garantie du Département du Lot est accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 et 50 ans, à hauteur des sommes de 301 857,50 €, 36 009,40 €, 72 477,30 € et 8 887,20 € majorées des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 :

Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département du Lot s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 5 :

Le Département du Lot s'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 6 :

La Commission permanente du Conseil général autorise le président à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le prêteur, la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

#### Programme Habiter Mieux de l'ANAH - Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'approuver le projet de contrat local d'engagement contre la précarité énergétique à intervenir avec l'ANAH et les partenaires du Conseil général,
- d'autoriser le président du Conseil général à le signer.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS COLLÈGES

#### Restructuration et extension du service de restauration collective du collège Gambetta à Cahors - attribution du marché de maîtrise d'oeuvre



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension du service de restauration collective du collège Gambetta à Cahors à l'équipe constituée par Michel Montal, architecte mandataire, ses cotraitants :
  - ✓ Patrice Bosc, architecte,
  - ✓ IGETEC, bureau d'études structure, réseaux et fluides,
  - ✓ FCO conseil Francis Cabrol, bureau d'études restauration collective,
  - ✓ Henri Laneau, économiste de la construction,et le bureau d'études acoustique SERIAL, sous-traitant du mandataire.  
pour un montant de 128 250,00 € HT, soit 153 387,00 € TTC, qui représente 9% de l'enveloppe prévisionnelle consacrée aux travaux estimée à 1 425 000 € HT ;
- d'autoriser la signature de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe retenue.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

75  
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS NON SCOLAIRES

#### Déménagement du centre médico-social de Cajarc



- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider la proposition de la commune de Cajarc pour le déménagement du centre médico-social de Cajarc vers les locaux situés 24 place du Foirail dans des conditions financières identiques à celles actuelles (hors indexation), soit 3 005,68 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011;
- d'autoriser le président du Conseil général à signer l'ensemble des actes nécessaires à cet objet.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS NON SCOLAIRES

#### Modification des conditions de location du centre médico-social de Catus



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer avec Lot Habitat l'avenant au bail du 1<sup>er</sup> juin 1994, concernant la location de bureaux pour les besoins du centre médico-social de Catus, portant sur la modification de la clause d'indexation annuelle en faveur de l'indice des loyers commerciaux, pour un loyer fixé à 470 euros mensuels, ainsi que sur la date de révision annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS NON SCOLAIRES

#### Mise à la réforme de mobilier

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer les sorties d'inventaires des objets et du mobilier équipant le logement du secrétaire général de la préfecture du Lot et celui du directeur de cabinet du préfet du Lot.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS NON SCOLAIRES

#### Procédure de vente d'électricité sur le site de la maison du Département à Saint-Céré

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre acte et valider la procédure suivie par les services départementaux pour le raccordement et la vente de l'énergie électrique produite sur le site de la maison du Département à Saint-Céré au réseau électrique et à ERDF.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### BÂTIMENTS NON SCOLAIRES

#### Remise de pénalités concernant la construction de la maison du Département à Saint-Céré

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser l'annulation des pénalités pour absence aux réunions de chantier constatées pendant la construction de la maison du Département à Saint-Céré et détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>Absences aux réunions de chantier</b>				
<b>Entreprises</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre cumulé</b>	<b>Montant pénalités</b>	<b>Montant après révisions</b>
SUDRIE	29/10/09 – 05/11 – 09/12 – 06/01	4	320,00 €	330,24 €
SAS - EMP	29/10/09 – 29/04 – 15 et 22/07/10 – 07/10 – 28/10 – 18/11- 09/12 -16/12	9	720,00 €	728,40 €
JAUZAC	10/12/09	1	80,00 €	82,32 €
DELORD	18/02/10 – 25/02	2	160,00 €	162,40 €
JARRIGE	16/09/10 – 30/09 – 14/10 – 03/02/11	4	320,00 €	326,64 €
ACC	07/10/10	1	80,00 €	81,92 €
BOUSQUET	25/11/10	1	80,00 €	83,12 €
TRUEL	09/12/10 – 03/02/11 – 03/03/11	3	240,00 €	242,40 €
JOFRE	13/01/11	1	80,00 €	81,92 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 119,36 €</b>

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### Reclassements de voirie liaison Cambes-Reyrevignes



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU les délibérations des Conseils municipaux de Cambes du 28 février 2011 et Reyrevignes du 20 décembre 2010

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner son accord au **déclassement dans le réseau des voies communales** de :
  - Cambes :
    - de la RD 48A d'une longueur de 359 m
    - de la RD 48B d'une longueur de 684 m
    - de la RD 48 d'une longueur de 653 m
    - de la RD 21 d'une longueur de 1 380 m
  - Reyrevignes :
    - de la RD 48 d'une longueur de 1 504 m

- de prononcer le **classement dans le réseau départemental** :
  - de la VC de Cambes qui part du giratoire de Cambes jusqu'à la RD 21 (1 205 m)
  - la VC de Reyrevignes qui part du hameau de Puy Blanc jusqu'à la RD 48 (1 345 m)

tel que matérialisé sur le plan en annexe,

- de donner son accord à l'**affectation au profit des communes** des voies de raccordement au nouveau tracé,
- de donner son accord à la **cession** à titre gratuit des terrains représentant la voie piétonnière ainsi que les délaissés résultant du nouveau tracé,
- d'autoriser M. le vice-président chargé des Travaux publics à signer les actes de cession avec les communes de Cambes et Reyrevignes.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE****Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - AFFAIRES FONCIÈRES****RD 820 à Cahors**

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner son accord aux acquisitions de terrains nécessaires aux travaux de rectification du tracé de la RD 820 entre « Auzole » et « St Henri » à Cahors,
- d'autoriser Monsieur le vice-président chargé des Travaux publics à signer les actes de vente et d'échange avec les propriétaires désignés ci-dessous :

Propriétaire	Emprise (m <sup>2</sup> )	PLU	Montant indemnité (remploi incluse)
MARCOULY Georges	747	N	400 €
JOULIA Marie-Christine	1 365	N	700 €
ERDF	1 365	U	8 190 €
CALMEL Philippe	485	N	485 €
LIAUZU Colette	11 103	N	3 000 €
FILIPPA Michèle	292	N	200 €
PLANAVERGNE Jean	1 698	N	500 €
BERTRAND Jean-Luc	509	U	3 054 €

- de régler à la SCI MADELOR l'indemnité de 1 450 € par le biais d'un bulletin de règlement amiable de dommages.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - AFFAIRES FONCIÈRES

#### RD 840 à Capdenac

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner son accord à la régularisation du transfert de propriété résultant des travaux d'aménagement du carrefour des RD 840 et 41 à Capdenac,
- d'autoriser M. le vice-président chargé des Travaux publics à signer l'acte de vente avec M. Bernard TOURILLE.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - AFFAIRES FONCIÈRES

#### Dépôt de matériaux à Martel



VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner son accord à l'acquisition du terrain nécessaire à la constitution du dépôt de matériaux aux abords de la RD 840 à Martel,
- d'autoriser M. le vice-président chargé des Travaux publics à signer l'acte de vente avec M. Guy LEYMARIE.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIERES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### Déclassements de voirie et cession de terrains à Saint-Daunès

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil municipal de Saint-Daunès n° 2011-04 du 14 mars 2011
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de donner son accord au transfert de domanialité, suite aux travaux d'aménagement du carrefour des RD 653 et 45 à Saint-Daunès, ce qui se traduira par :
  - le déclassement dans le réseau de voies communales :
    - de la RD 45 bis, d'une longueur de 535 mètres, reliant le bourg de Saint-Daunès à la RD 653,
    - du délaissé de la RD 653, le long du nouveau tracé, jusqu'au cimetière, sur une longueur d'environ 200 mètres,

- la cession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles cadastrées D 577 – 579 – 581 – 583 d'une surface totale de 997 m<sup>2</sup>, terrain d'assiette de la voie communale desservant le lieu-dit « Les Granges », tel que matérialisé en annexe.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 30 mai 2011**

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

### **RD 807 déviation Péchaud-Le Bastit - Bilan de la concertation et suite à donner**

- VU l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales
- VU les articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme
- VU la délibération de la commune de Le Bastit en date du 24 mars 2009 concernant l'approbation des modalités de mise en œuvre de la concertation proposée par le Conseil général
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-09-0221f du 4 mai 2009, relative au lancement de la procédure de concertation avec le public et les diverses associations et fixant les modalités de mise en œuvre de son organisation
- VU la délibération du Conseil général n° CG-10-0127c du 2 avril 2010, relative à la délégation d'attribution à la Commission permanente pour toutes décisions concernant les modalités, la mise en œuvre et le lancement de la procédure de concertation
- VU la délibération de la commune de Le Bastit en date du 08/09/2009 retenant à la majorité la variante Nord avec une demande d'études approfondies
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général



Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de prendre acte des actions de concertation entreprises dans le cadre du projet de déviation de Le Bastit et Péchaud,
- d'approuver le bilan de cette concertation publique,
- de prendre acte qu'au vu du bilan de la concertation, les variantes nord ont recueilli le plus d'avis favorables et qu'une variante nord optimisée a été étudiée afin de répondre aux demandes exprimées dans le bilan de concertation,
- de l'opportunité de réaliser ce projet et retenir la variante nord optimisée comme solution de contournement,
- de demander à la commune de Le Bastit d'inscrire, en emplacement réservé, dans son document d'urbanisme, le fuseau correspondant à cette variante nord optimisée.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### Programmation 2011 des opérations de traverses

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'adopter la programmation 2011 des opérations de traverses détaillée en annexe.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 11 heures 45, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BLADINIÈRES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### RD 53 et 55 - aménagement de la traverse et des espaces publics de Beauregard - avenant n° 1 au marché 10.182

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au marché 10.182 avec Eiffage Travaux Publics Sud Ouest Ets Quercy Agenais conformément à l'avis de la CAO du 26 mai 2011.

Cet avenant au marché n°10.182 passé avec l'entreprise Eiffage Travaux Publics Sud Ouest Ets Quercy Agenais suite à une procédure d'appel d'offres ouvert fait passer la masse initiale de **187 226,62 € TTC** (156 544 € HT) à **215 280 € TTC** (180 000 € HT), soit + 14,98 %.

Ces dépenses seront payées sur l'imputation budgétaire 23151, programme « traverses ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 12 heures 10, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques, BLADINIÈRES Serge,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### **RD 802 - déviation de Cambes : demande de lancement des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Cambes et de Lissac-et-Mouret**

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser le président du Conseil général à demander à monsieur le préfet du Lot :
  - de lancer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de la RD 802 déviation de Cambes,
  - de lancer simultanément l'enquête parcellaire correspondante,
  - de procéder à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Cambes et de Lissac-et-Mouret.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 12 heures 10, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques, BLADINIÈRES Serge,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

#### **RD 840 - contournement de Figeac - section ouest et giratoire du Drauzou - Lot n° 1 : terrassement et assainissement de profondeur - avenant n° 1 au marché 10. 213**

● ● ●

VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente

VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 10.213 passé avec le groupement d'entreprises ROGER MARTIN (mandataire) / CHARIER TP suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, qui fait passer la masse initiale de **6 422 436,88 € TTC** à **7 247 676,88 € TTC**, soit + 12,85 %

Les crédits seront prélevés sur la ligne 23151 et sont disponibles sur l'autorisation de programme de la déviation de Figeac.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 12 heures 10, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques, BLADINIÈRES Serge,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

#### Signature d'un protocole transactionnel suite à l'exécution du marché n°09.060

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider le montant de 150 000,00 € correspondant à l'indemnité forfaitaire à verser à l'entreprise Marcouly au titre de la transaction faisant suite à l'exécution du marché n° 09.060,
- d'autoriser la signature du protocole transactionnel (ci-annexé) établi avec l'entreprise Marcouly, pour régler définitivement le différend relatif à ce marché.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'autorisation de programme consacrée aux réseaux principaux - imputation budgétaire 23151.

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 30 mai 2011

La Commission permanente du Conseil général s'est réunie à 12 heures 10, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, Président.

Etaient présents : MM. BARGUES, BONNEFOND, BOUCARD, DELRIEU, DESTIC, FRESCALINE, GARY, GASTAL, LESTRADE, MAURY, MUNTE, PERIE, ROUMEGOUX, SALLE, VERDIER, Mme DEVIERS, MM. RIGAL, AMIGUES, BESSOU, Mme LAGARDE,

Etaient excusés : MM. CALMEJANE Jean-Claude, CHOULET Bernard, DESPEYROUX Serge, Mme PAULO Nicole, MM. POUGET Jacques, PRADIE Aurélien, REQUIER Jean-Claude, MELLINGER André, RAFFY Jean-Jacques, BLADINIERES Serge,

Etaient absents :

N'ont pas participé  
au vote :

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

### Sensibilisation à la sécurité routière - Codes Ados 2011

● ● ●

- VU les articles L. 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil général n° CG-11-0090 du 31 mars 2011 relative à la délégation d'attributions du Conseil général à la Commission permanente
- VU le rapport du Président du Conseil général

● ● ●

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser la prise en charge du renouvellement de 500 ouvrages auprès du fournisseur ENPC pour un montant de 1 200 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe « Sécurité Routière » du programme « Sensibilisation à la sécurité routière ».

Le Président

Gérard MIQUEL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*